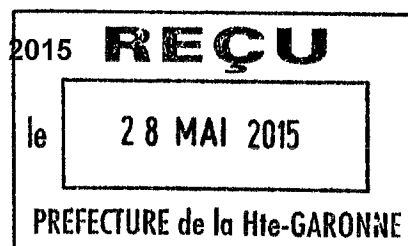


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015



RESSOURCES

17 - ADMINISTRATION GENERALE

17.1 - Marché n° M2015-0010 - Mission d'assistance, de conseil et d'appui au maître d'ouvrage en matière d'organisation, de planification des projets inscrits dans la feuille de route - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Le marché concerne une Mission d'assistance, de conseil et d'appui au maître d'ouvrage en matière d'organisation, de planification des projets inscrits dans la feuille de route.

Le marché public est passé en procédure appel d'offre ouvert conformément aux articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le marché issu de la procédure est un marché à bon de commande avec minimum et sans maximum passé en application des dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Le montant total des commandes pour la durée du marché est défini(e) comme suit :

<i>Période</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	300 000,00	Euros
1ère période	150 000,00	Euros
2ième période	150 000,00	Euros
3ième période	150 000,00	Euros
Total	750 000,00	Euros

Le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de la notification du marché.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La Commission d'Appel d'Offres du 27 mai 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société pour un minimum de 300 000 € HT pour la période initiale et 150 000 € HT pour chacune des trois périodes de reconduction.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

*
* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2015-0010 avec la société ALGOE pour un minimum de 300 000 € HT pour la période initiale et 150 000 € HT pour chacune des trois périodes de reconduction et le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

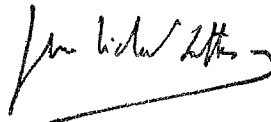
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 011 du budget 2015 et suivants de Tisséo-SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

